

INFORMATIONS GÉNÉRALES RECOMPENSES ET REGLEMENT

Foulées de Fondettes - 25 mars 2012



A lire intégralement avant de compléter votre bulletin d'engagement où ce règlement doit être approuvé



ORGANISATEUR

L'Alerte Sportive de Fondettes, section Athlétisme est organisatrice de cette manifestation.

Allée de la Poupardière, 37230 Fondettes

Tél. 02 47 49 93 53 - Fax 04 47 49 93 53

E-mail : asfondettesathle@hotmail.fr

Site Internet : <http://asfondettes.athle.free.fr>

Responsable de l'organisation : Olivier Bouvet, Président de la section.

CONCURRENTS

Courses ouvertes à tous, licenciés ou non à la FFA, selon les modalités ci-après, qui se disputent selon les règlements de la FFA.

Pour les courses de 5 et 10 km :

- Bulletin d'inscription dûment rempli dans tous les cas.

- **Licenciés FFA** (Athlétisme Compétition, Athlétisme Entreprise, Athlétisme Running) : Photocopie de la carte licence en cours.

- **Titulaires d'un Pass Running** : Photocopie de la carte Pass Running en cours.

- **Licenciés FFTRIATHLON - FFCO** (course d'orientation) - **FFPM** (pentathlon moderne) : Photocopie de la carte licence en cours.

- **Licenciés UNSS et UGSEL** pour l'année en cours : Photocopie de la carte licence en cours et l'engagement réalisé par l'établissement scolaire ou la fédération ou association sportive. Si engagement à titre individuel sans accord de l'établissement scolaire ou de l'AS, fournir un certificat médical original de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition datant de moins d'un an.

(Les fédérations agréées peuvent être : FSGT, FCFC, UFOLEP).

- **Non Licenciés ou licenciés dans un autre sport que l'athlétisme, licenciés Handisports et Sports Adaptés** :

Fournir un certificat médical original de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition datant de moins d'un an.

Pour la course de 2 km :

Cette course n'ayant pas de classement, le certificat médical n'est pas demandé. Précautions : voir chapitre service médical.

DOSSARDS

5 et 10 km. Ils seront disponibles soit le samedi 23 mars 2011 à la Maison de l'A.S.F. de 14 h à 17 h, soit le jour de la course au gymnase de Fondettes à partir de 8 h 30.

2 km et 1 km : bien qu'il n'y ait pas de classement, dossard obligatoire. L'organisateur vous propose à partir de dossard vierge fournit, de créer votre dossard personnalisé. Il suffira de mettre votre prénom, ou votre nom au autre signe distinctif identifiant votre famille. Les spectateurs vous encourageront par votre nom.

Pendant les courses : les coureurs n'ayant pas de dossards seront immédiatement exclus.

CATEGORIES

- Minimes : 1997-1998	- Vétérans 1 : 1972 à 1963
- Cadets : 1995-1996	- Vétérans 2 : 1962 à 1953
- Juniors : 1993-1994	- Vétérans 3 : 1952 à 1943
- Espoirs : 1990 à 1992	- Vétérans 4 : 1942 et avant
- Seniors : 1973 à 1989	

VESTIAIRES, DOUCHES, SANITAIRES

Au Complexe du Moulin-à-Vent (gymnase) à Fondettes.

SERVICE MEDICAL

Il sera assuré par un médecin, des secouristes et une ambulance. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physique ou psychique qui ne relèverait pas directement de l'organisation. Il recommande à chaque coureur de s'assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de courir cette distance sans risque. Les médecins, secouristes et officiels pourront arrêter tout participant en mauvaise condition apparente.

CONTROLE ANTI-DOPAGE

La course est soumise aux lois de protection des sportifs contre les risques du dopage. Les dispositions nécessaires à d'éventuels contrôles seront mis en place : local, fléchages, etc.

ASSURANCE

L'Organisateur a prévu un contrat d'assurance pour ces épreuves. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol avant, pendant ou après les épreuves.

CIRCUIT

Le parcours est à consulter sur notre site, au verso de la plaquette d'inscription et au gymnase, lors des inscriptions. Le départ et l'arrivée se situent rue du Moulin à Vent, face au gymnase.

RAVITAILLEMENT

Ravitaillement au 5e km sur le 10 km.

A chaque boucle en cas de forte chaleur sur le 5 km et sur le 10 km.

INSTRUCTIONS

Les coureurs devront suivre les instructions des services de sécurité des différentes courses et se soumettre aux réglementations normales d'un piéton.

Une voiture officielle ou une moto précèdera les premiers coureurs, une personne responsable de l'Organisation accompagnera le dernier concurrent jusqu'à l'arrivée.

La commune prendra les dispositions concernant les arrêtés de stationnement, déviations ou circulation sur le parcours de la course, et fera en sorte de les faire respecter.

Le responsable de l'épreuve sera juge des problèmes techniques et règlements, ceux-ci pourront être modifiés ; le fait de s'engager, les coureurs les acceptent.

COURSE 5 KM

Course ouverte aux personnes nées en 1998 et avant (fournir l'autorisation parentale pour les mineurs). **Dossard obligatoire.**

Départ à 10 h précises, rue du Moulin à Vent.

Parcours : 1 boucle moyenne + 1 grande boucle.

Clôture des inscriptions : 15 mn avant la course.

COURSE DES FAMILLES 2 KM pour les personnes en 2002 et avant. 1 km pour les enfants en 2003 et après.

Course ouverte à tous, allure libre, sans classement. **Dossard obligatoire.**

Départ à 10h45 précises, rue du Moulin à Vent.

Parcours : 2 petites boucles.

Clôture des inscriptions : 15 mn avant la course.

COURSE 10 KM, LABEL REGIONAL

Course ouverte aux personnes nées en 1996 et avant (fournir l'autorisation parentale pour les mineurs). Distance officielle mesurée selon les normes IAAF, qualificatif pour les championnats de France. **Dossard obligatoire.**

Départ à 11 h 15 précises, rue du Moulin à Vent.

Parcours : 3 grandes boucles.

Clôture des inscriptions : 15 mn avant la course.

RESULTATS

Ils seront disponibles sur notre site Internet à l'adresse suivante :

<http://asfondettes.athle.free.fr>

RECOMPENSES

Les récompenses seront attribuées comme suit :

Courses 5 km et 10 km : (maillots et lots dans la limite des stocks disponibles)

- à tous les inscrits : 1 maillot offert lors du retrait des dossards.

- les 4 premiers hommes et femmes de chaque course : 1 coupe aux 3 premiers et 1 lot de valeur ou bon d'achat aux 4 premiers.

- Le 1er homme et femme de chaque catégorie (5 km : minime à V4) ; 10 km : (cadet à V4) après exclusion des 4 premiers au classement général des 2 courses : 1 coupe + lots divers.

Course de 10 km qualificatif : 1 bon d'achat supplémentaire pour les vainqueurs homme et femme ayant battu le record de l'épreuve.

Nota : Les récompenses des 5 km et 10 km seront remises à partir de 12h15 au gymnase.

Course des familles : 1 sachet surprise à chaque enfant arrivant.

Les 3 courses : Lots divers par tirage au sort sur les dossards (tirage effectué lors de chacune des courses et à retirer au gymnase ou au podium après l'arrivée, liste affichée près du ravitaillement).

Challenge groupement ou association ou école : Une coupe + 1 carton de vin local au groupement ou association le plus représenté sur les 2 courses réunies 5 km + 10 km. Ou un bon d'achat matériel à l'école de Fondettes ou l'asso ASF la plus représentée en nombre.

SEUL LES ENGAGEMENTS FAIT A PARTIR DU BULLETIN COLLECTIF SERONT PRIS EN COMPTE POUR LES CHALLENGES DU NOMBRE.

AUCUN LOT OU RECOMPENSE NE SERA REMIS APRES LA REMISE OFFICIELLE A L'HEURE PREVUE, ET APRES CLOTURE DU VIN D'HONNEUR

DROIT D'IMAGE

L'Organisation des Foulées de Fondettes se réserve le droit d'utiliser les photos réalisées lors de la manifestation, sans contrepartie, pour le besoin de ses publications.

J'autorise expressément les organisateurs des 22e Foulées de Fondettes, ainsi que la CDCHS à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître ainsi que mes descendants, prises à l'occasion de ma participation aux 22e Foulées de Fondettes, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels, le site internet de la CDCHS, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Vers 13 h, après la remise des récompenses, un vin d'honneur, offert par la Commune de Fondettes, clôturera cette matinée.